

L'organisation d'un dépôt d'archives moderne

René Gandilhon

Citer ce document / Cite this document :

Gandilhon René. L'organisation d'un dépôt d'archives moderne. In: La Gazette des archives, n°9, 1951. pp. 37-42;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1951.1345>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1951_num_9_1_1345

Fichier pdf généré le 12/05/2018

L'ORGANISATION D'UN DEPOT D'ARCHIVES MODERNES

par M. René GANDILHON

Archiviste en chef du département de la Marne

Conférence faite à la Société de l'Ecole des Chartes le 23 mars 1950.

Lorsqu'un archiviste se trouve dans l'obligation de créer ou d'accroître un dépôt d'archives, il doit inévitablement, quelle que soit la collectivité qui en fera les frais, passer par l'intermédiaire d'un architecte. Puisque jusqu'ici, à ma connaissance, aucun architecte ne s'est spécialisé en la matière, nous nous trouvons en présence d'un technicien qui n'a jamais établi de plans de dépôts d'archives. Il doit donc s'inspirer de ce qui a été déjà construit dans le genre, en France ou à l'étranger, mais surtout et là j'insiste, écouter les doléances et les désirs du futur utilisateur. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous soyons nous-mêmes renseignés sur ce que nous pouvons demander.

Bâtiments : Deux hypothèses, ou emploi d'un bâtiment déjà existant, ou construction d'un dépôt entièrement neuf.

a) Vieux Bâtiments : tous les efforts doivent tendre à éliminer le bois qui se trouve inclus dans les planchers, boiseries, toitures.

La méthode employée aux Archives de la Marne pour un des dépôts offre un exemple parfait. Vieux bâtiment très solide en pierre de taille construit en 1868, sur le type de certains bâtiments des Archives nationales, rayonnages en bois, reposant sur un énorme bâti en chêne offrant à l'incendie le plus bel ensemble souhaitable. Pour la transformation, enlèvement de tout le bois, dans le cas d'espèce, soutien provisoire de la toiture par des étais, les murs restant intacts, partage de la hauteur par des planchers en béton armé, d'une force de 1700 kg au m², et isolément de la toiture par un plafond-plancher de force moindre (800 kg au m²) assurant en cas d'incendie de la toiture la sécurité des étages inférieurs.

Autre exemple : la nouvelle bibliothèque de Louvain, détruite en 1940 et dont on vient de réutiliser les vieux murs suivant le même principe.

Il est certain que dans certains cas (emploi de casernes, séminaires, etc.), les architectes hésitent à supprimer les planchers intermédiaires, mais j'estime qu'en procédant autrement, on opère une économie dangereuse pour la sécurité des collections. En tout cas, lorsque planchers, escaliers et toitures restent en bois, placer dans les salles du dépôt des rayonnages métalliques, offre une sécurité dérisoire, l'exemple du dépôt départemental d'Orléans (mutatis mutandis) étant une illustration de ce que je viens de dire.

b) Bâtiments entièrement neufs à construire : si je ne me suis pas étendu
.../

plus longuement sur les méthodes de construction à employer dans l'utilisation de vieux bâtiments c'est que les procédés s'y révèlent les mêmes que pour les bâtiments neufs.

Deux grands principes : ou les ossatures qui supportent les rayonnages sont fixes, c'est-à-dire noyées dans les planchers intermédiaires, reposent directement sur les fondations et s'élèvent jusqu'au sommet de l'édifice (ex. : Loire-Inférieure, Albi, Archives de Tarbes), ou les mêmes ossatures restent mobiles reposant sur des planchers en béton (ex. : Marne).

Avantages et inconvénients des deux procédés :

PREMIER CAS	DEUXIEME CAS
Assurance de la non utilisation par d'autres services du bâtiment	: Rapide démontage, permet le transfert et le emploi.
Manque de planchers intermédiaires: car très souvent emploi de planchers à lames de fer ajourées (caillebotis, poussières).	: Facilité de marche du personnel pas de poussière.
-----	-----
Réduction des frais par suppression des planchers en béton, mais accroissement de l'ossature en fer.	: L'inverse.

Dans l'un et l'autre cas, on fera constituer des étages de faible hauteur oscillant entre 2 m et 2 m 25. A titre d'exemple nous dirons que ceux de la Bibliothèque du Congrès à Washington sont de 2 m 14, de la Bibliothèque Vaticane 2 m 20, de la Bibliothèque nationale (imprimés) 2 m 20, des Archives de la Marne 2 m 25 et 2 m 02 sous poutre.

Planchers. Avant de poursuivre, disons que l'on peut envisager quatre sortes de planchers :

- a) caillebotis (fer profilé, tôle enboutie, bois).
- b) tôle pleine (striée, gaufrée, lisse, nue, recouverte de linoléum, caoutchoux, autre matière).
- c) plancher en bois à lame jointe.
- d) plancher en béton.

Ecartons délibérément pour les raisons déjà indiquées, le bois. Rappelons que le caillebotis tolère le passage des poussières (B.N.) et n'est d'aucune protection en cas d'incendie, que les planchers en tôle pleine sont intéressants sous la seule condition d'être continus (protection incendie) et recouverts d'un matériau les insonorisant. En définitive, on doit utiliser le plancher en béton au moins tous les deux étages et

même à chaque étage (au besoin verres à inclure pour lumière), que l'on peut soit laisser en ciment lissé, soit dans les allées de grande circulation mélangé avec du carborandum (sulfure de silicium) ou mieux recouvert de matières à base de sels de magnésium, genre terrazolith ; mais là, le prix de revient est plus élevé.

Dans les deux systèmes, plancher en béton, ou construction par ossatures fixes, le poids de l'ensemble repose sur des semelles en béton et non sur les murs, ce qui permet de considérer ces derniers comme supplémentifs (poteau de béton supportant la toiture et remplissage avec des matériaux de moindre prix, éviter ceux qui par leur porosité entraîneraient de l'humidité dans le bâtiment).

De la construction même des planchers, je ne dirai que peu de chose, étant du ressort propre de l'architecte (confection avec coffrage en bois, ou en isorel enduit de matières spéciales grasses).

Enduits. On peut et je conseille de recouvrir plafonds et murs de plâtre avec suppression des angles par des gorges (poussières, araignées, etc..), cependant si l'on veut gagner un peu sur les crédits, on peut laisser brut, surtout après décoffrage à l'isorel et blanchissage à la chaux ou au blanc gélatineux (ex. : Maine-et-Loire).

Les rayonnages eux-mêmes. En France, nous sommes en présence de plusieurs types qui sont l'oeuvre de trois grandes entreprises :

- 1^o/ Forges de Strasbourg (Strafor).
- 2^o/ Compagnie du Ronéo.
- 3^o/ Etablissements Baudet, Donon et Roussel.

a) FORGES DE STRASBOURG : Fabriquaient jusqu'à la guerre de 1939 un rayonnage de type MS. et M.S.N. Se composait de poteaux à crémaillères renforcées de fers laminés le plus souvent en double fer en U. Les tablettes composées chacune de deux supports latéraux et d'une tablette proprement dite.

Ainsi constitué on pouvait déplacer dans la même travée le rayonnage sans le décharger, mais offrait le petit inconvénient de présenter des crémaillères à dents aiguës ou même tronquées (type M.S.N.) qui pouvaient accrocher les documents.

Le système M.S. et M.S.N. a été abandonné surtout pour deux raisons : prix élevé (beaucoup de matières premières), outillage détruit par les allemands pendant la guerre (ex. : Marne, dépôt de 1928).

Les Forges se sont donc procurées une licence américaine SNEAD de deux types : B.R. et S.S. Les poteaux y sont constitués par des tubes en tôles pliées à section sensiblement carrée avec double rangée de mortaises dans lesquelles s'engagent les tenons, des supports de tablettes. Naturellement, des poteaux en laminés viennent dans le cas de construction sans plancher-béton, supporter les charges indépendamment des montants en tôle.

Les tablettes ont deux supports latéraux avec trois tenons dont l'un assure le maintien de mise en place.

C'est le type B.R. qui est communément employé pour les Archives, les rayonnages SNEAD S.S., d'une présentation supérieure étant plutôt destinés soit à des salles où le public a accès, soit à des magasins de bibliothèques où l'on tient à éviter tout frottement à des reliures précieuses. Dans ce cas les tablettes viennent s'accrocher directement sur des panneaux sans l'intermédiaire de tasseau, au moyen de quatre tenons solidaires de la tablette. Ajoutons que quel que soit le type, tous ces éléments sont recouverts d'une peinture obtenue par pulvérisation au pistolet, dont le séchage a lieu au four à une température voisine de 180° qui assure une dureté et une résistance parfaite (genre peinture automobile, four à rayons infra-rouge).

b) COMPAGNIE DU RONEO : Fabrique deux systèmes. L'un à poteaux creux avec joues verticales de suspension par crochets et tenons de centrage (type Nantes, Bourges, Rouen en cours d'exécution, Bibliothèque du 20e arrondissement), l'autre à panneaux lisses sans aucune aspérité qui évidemment convient aux bibliothèques ayant des reliures ou des documents de grand prix.

c) ETABLISSEMENTS BAUDET, DONON et ROUSSEL. Cette maison fabriquait à l'origine la grosse charpente métallique, les ascenseurs et monte-charge, mais a étendu son activité aux rayonnages dont le système est semblable aux types précédemment exposés, avec cependant quelques modifications techniques résidant principalement dans l'emploi d'un tasseau mobile. Disons cependant que les fabrications de cette maison se rapportent plus facilement au type souhaité par les bibliothèques, et que jusqu'ici les relations qu'on puisse citer n'ont pas eu lieu dans les dépôts d'archives, mais à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de l'Assistance publique, du Louvre, de l'Arsenal, de l'Institut catholique, de l'Ecole normale supérieure de Sèvres.

Quels que soient les systèmes employés, une question commune à tous doit être examinée : celle de la largeur des passages entre épis. Voici à titre d'exemple quelques chiffres : Bibliothèque du Congrès à Washington 1 m 01, Bibliothèque de Berlin 1 m 20, Bibliothèque nationale 0 m 80, Archives de la Marne 0 m 80 et 1 m.

Parmi ces chiffres, nous conseillons 0 m 80 pour les allées entre épis et 1 m. pour les allées perpendiculaires où les passages sont plus fréquents.

Eclairage : Les instructions primitives de la Direction des Archives de France interdisaient tout éclairage autre que l'éclairage solaire dans les dépôts ce qui, dans certains cas, avait amené à employer le système des verrières (moyens à proscrire par excellence). En réalité, lorsque l'éclairage électrique est établi sous tube acier, sous tube zinc, ou sous tube Berkmann, que des interrupteurs par étage groupés sur un tableau avec lampe témoin existent, il n'y a plus aucun danger. Le système

d'abat-jour employé à la Bibliothèque nationale (type Baudet-Donon-Roussel) est excellent, mais hors de prix (3.000 fr.), celui des Forges de Strasbourg est satisfaisant, mais on peut fort bien se contenter de lampes munies d'un abat-jour métal ordinaire avec ampoules de 40 watts.

Si par mesure d'économie on crée un éclairage fixe pour les seuls dégagements (allées principales), on fera placer de nombreuses prises de courant et des lampes balladeuses avec fil spécial sous caoutchouc, mais on aura soin d'exiger pour chaque lampe un petit transformateur ramenant la tension à 24 volts ce qui évite tout danger d'électrocutions.

Au cas où une salle d'exposition est prévue dans le dépôt, ce qui est presque indispensable, je ne saurais trop conseiller l'utilisation de tubes fluorescents à haute tension (5.000 volts, transformateurs, tubes longs de 2 m 10). Procédé employé dans des stations de métro, leur du jour, splendide lumière.

Téléphone. Nécessité d'un téléphone intérieur à fortes sonneries, permettant l'appel d'un poste central. Système du type ancien et aussi le Philiphone assurant l'intercommunication par haut parleur ou même évidemment l'automatique.

Ascenseurs : Indispensables dans un dépôt moderne, certes ne suppriment pas l'emploi des escaliers que l'on fera placer non à un angle du bâtiment, mais au centre (ceci pour éviter les pas inutiles).

Pour les ascenseurs, nombreuses maisons : Roux-Combaluzier, Othis-Pifre, Baudet, Donon-Roussel, Le Fift. Pour un dépôt d'archives, on doit choisir un ascenseur et non un monte-charge. Inutile d'exiger un démarrage rapide, toujours onéreux (type Bibliothèque nationale), mais lent et sans double démarrage. Les dimensions optima de la cage seront : largeur 0 m 6 3, profondeur 1 m 85, hauteur 1 m 85, qui permettent l'introduction des chariots et d'une ou deux personnes. Charge : au moins 500 kg, mieux 750 kg. Ne pas prendre des portes de cabines automatiques, car peu pratiques pour y introduire les chariots.

Chariots. Divers types. Proscrire tous ceux à trois roues, qui n'ont pas une stabilité suffisante. Je vous conseille ceux des Forges de Strasbourg, étudiés spécialement pour les Archives, qui peuvent supporter des charges de 300 kg et permettant le transport de 5 m 20 de rayonnages, ont 0 m 87 de longueur, 0 m 50 de largeur, 0 m 40 de hauteur entre plateaux.

Tablettes. Utilisés pour consultation dans les rayonnages. En réalité, les systèmes présentés sont insuffisants pour les bibliothèques, inutilisables pour les Archives, car trop peu larges et profonds. Je conseille l'emploi des dessus de chariots dont un doit exister par étage en principe.

Meubles à plans, à cartes. Il en existe de divers modèles, en bois et en métal. Ceux des Forges de Strasbourg à 16 tiroirs donnent satisfaction mais sont d'un prix élevé. Permettant de classer des cartes ou plans

de 1 m 10 x 0 m 78. Pour les dimensions supérieures, utiliser soit le système vertical (genre Bibliothèque de Berne, avec armoires), soit le système ancien d'échelles parallèles.

Rogneuses. Massicot. Bien que le massicot rende de grands services, on peut se contenter d'une rogneuse à couteau à main (type des couteaux de pain de boulanger). Une maison de la rue Vieille-du-Temple tient cet article.

Atelier de photographie. A installer de préférence en dehors des magasins si possible. Doit comporter deux éviers séparés, prises de courant, tables pour les appareils d'agrandissement, microfilm, projecteurs, photostat.

Salle du public. Claire, rayonnages suffisants mais ne contenant que le strict nécessaire au logement des usuels. Tables en chêne ciré clair, peinture ou papier vert, éclairage électrique important. Fichier métallique avec tringle pour consultation pour le public.

CENTRES DE DOCUMENTATION ET ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

PAR M. ANDRE BETGE-BREZETZ

Archiviste en chef de la Gironde

Conférence faite à la Société de l'Ecole des Chartes le 25 mai 1950.

Sous un nom nouveau -et un peu prétentieux- les centres de documentation représentent dans les Archives départementales moins une création d'organes qu'une amodiation de méthodes à la vie moderne ; mais ils nous font entrer dans un domaine complexe, qu'il importe de définir et délimiter. Une doctrine claire est indispensable et ce sera le grand intérêt de la discussion qui va suivre d'aider à la dégager.

Simple point de départ de cette discussion, le présent exposé se propose d'abord de rappeler rapidement les problèmes qui expliquent la création de ces centres, ensuite de chercher comment, en raison de ces problèmes et dans le cadre des Archives départementales, ils peuvent être conçus dans leurs grandes lignes.

x

x

x

.../